

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

-Tunis Re-

Siège social : 12 Avenue du Japon -1073 Tunis

La Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » informe ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 Avril 2024, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2023, un montant de dividende de 0,450 DT par action totalement soumis à la retenue à la source et pour un montant total de 9.000 000DT.

La date de détachement est fixée pour le 24 mai 2024.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.